

Assemblée Générale du 5 mars 2025

Rapport moral

Après avoir délocalisé à deux reprises nos Assemblées Générales d'abord à Marle puis à Villers-Cotterêts, force est de constater que nous avons rassemblé bien peu de mandataires en présentiel. C'est bien dommage ! Cette année, le Conseil d'Administration a opté pour une Assemblée Générale en Visio Conférence qui, nous l'espérons, attirera plus de monde.

Les différents rapports sont mis en ligne depuis le 19 février 2025 par notre animatrice départementale. Nous espérons que le quorum pourra être atteint quant à la consultation des documents et que les différents rapports retiendront votre approbation.

La composition du CA :

Malheureusement, l'année d'exercice 2023-2024 n'a pas permis de faire entrer au sein du CA de nouveaux administrateurs. Je le déplore. Mandataire, nous le savons, est une tâche bien ingrate mais oh combien importante pour la bonne utilisation des fonds de nos jeunes coopérateurs. Pousser le pas à devenir administrateur pourrait vous faire appréhender les difficultés que nous rencontrons au quotidien dans la gestion de nos 471 coopératives. Comme vous, nous sommes bénévoles.

Mme Catherine Bédu, en tant que trésorière, continue d'assurer ses permanences hebdomadaires le mardi. Elle est épaulée par Mme Carpentier qui entre notamment en comptabilité les adhésions après leur saisie par notre animatrice qui se consacre et se recentre ensuite sur les activités pédagogiques du mouvement. Différentes commissions ont été mises en place dans lesquelles chaque administrateur trouve sa place, celles-ci vous sont ouvertes pour un premier pas dans le siège départemental, si vous le souhaitez.

Concernant l'exercice sur lequel porte cette Assemblée Générale, nous étions au sein du CA, au nombre de 10. Pouvoirs compris, nous sommes quasiment tous représentés lors de ces moments d'échanges des instances décisionnelles de nos CA. Le quorum requis est toujours atteint et nos débats se tiennent dans un climat serein et constructif.



Je le répète et le martèle à chaque Assemblée Générale, notre CA reste toujours ouvert. Il doit encore s'étoffer et doit accueillir de nouveaux membres sur l'ensemble de notre territoire. Les conditions de travail y sont optimisées depuis la réalisation des travaux du siège.

Venez intégrer un groupe qui réfléchit ensemble au développement de
« apprendre à coopérer et coopérer pour apprendre ».

Le siège : 49 bis rue Aristide Briand 02300 Chauny

Voilà maintenant cinq années que nous sommes au 49 rue Aristide Briand à Chauny. La totalité de nos mandataires l'a fort bien intégré. Ce local, qui nous appartient permet le bon fonctionnement de notre association dans de bonnes conditions. Nous disposons dorénavant d'un local adapté et fonctionnel aux besoins de l'AD 02. Certains d'entre vous ont pu le découvrir lors d'une venue pour un besoin comptable ou lors d'événements comme Lire c'est Partir. Vous y êtes toujours les bienvenus.

Relation avec le CAN, les institutions et les associations amies

Deux membres de notre CA ont représenté l'AD 02 lors de l'AG Fédérale de Périgueux le 31 mai dernier, Séverine Hel, notre animatrice ainsi qu'Isabelle Voiret notre secrétaire générale. Lors de cette AG nationale, il a été soumis au vote une augmentation de la part fédérale de la cotisation. Nous ne pouvons pas faire autrement que répercuter ce montant sur la cotisation qui sera demandée à la rentrée prochaine.

Pour ce qui est de l'Education Nationale, même si nous entretenons d'excellentes et cordiales relations avec la DSDEN il nous faudra de nouveau rencontrer Madame la DASEN, Mme Albaric-Delpech, et surtout Mr le DASEN adjoint, M. Vaas qui a succédé à M. Pinel. L'Institution est au fait de ce que notre AD 02 peut apporter, par ses activités coopératives mais aussi en termes de garanties sur la probité des mandataires pour ce qui est de la manipulation de l'argent dans nos coopératives scolaires.

Les associations amies : Nous essayons d'être représentés lors des AG de celles-ci, quand nous sommes invités.

Fonctionnement de l'AD, Fonctionnement au sein des coopératives

Les animations pédagogiques

Je vais commencer par *ce qui va bien*, rien n'a changé depuis l'an dernier, Mme Hel poursuit son travail d'animatrice départementale. Deux jours par semaine, elle se rend dans les coopératives qui font appel à ses services à la fois pour ce qui relève de la technique, mais surtout pour ce qui est de la pédagogie coopérative à travers les animations qu'elle propose. Les demandes sont très nombreuses mais ne peuvent pas être toutes honorées par une seule personne. Je le rappelle, ses missions s'équilibrent, et sont réparties de la sorte :

- Le service aux mandataires et aux coopérateurs (formation, aide à la comptabilité et vérification)
- Les animations au sein des écoles et la gestion des actions à distance
- La communication aux coopératives (mails, site internet, lettres d'infos...)
- La dynamisation du CA à travers la mise en place d'espaces de réflexion
- Les relations avec les instances OCCE régionales et nationales (déclinaison et coordination des projets)
- Les relations avec l'Education Nationale et les partenaires de l'EN.
- Des missions de formations pour les nouveaux directeurs ou pour la fédération nationale.

Le secrétariat et nos relations avec les Etablissements bancaires

Quand bien même, le rapport moral porte sur l'année scolaire 2023/2024, il ne faut nier ce qui va moins bien, ce qui a suscité de la frustration, de l'agacement et pour certains à juste titre de la colère. En gros jusqu'au 31 août 2024, tout allait bien !

Ce qui est allé moins bien : Les tâches en matière de trésorerie, de comptabilité vont et iront en s'accroissant. Elles ne pourront pas être supportées sur les épaules de quelques bénévoles. Aussi le CA avait décidé l'an dernier de proposer une formation comptabilité à notre secrétaire Mme Farah Verhoigne, formation qu'elle suit depuis mars 2024 et qui lui permettra à la fois d'évoluer dans son profil de poste, mais surtout de soulager Mme Bédu et Mme Carpentier vis-à-vis des écritures comptables. Cette formation se passe sur une année, c'est pour cela que depuis la période 2, les mardis et jeudis, vous ne trouviez personne au téléphone. Cette formation sera terminée à la fin du mois de mars prochain. Dès lors, Mme Verhoigne sera opérationnelle chaque jour de la semaine comme les années précédentes.

Au sujet des banques : En janvier 2024, la Banque Postale nous informait qu'elle **facturera annuellement ses frais de fonctionnement à hauteur de 216 €**. Devant cette situation intolérable et exorbitante à nos yeux, nous en avons informé les mandataires, et nous les avons invités dans un courriel en date du 5 février 2024 à quitter la Banque Postale pour rejoindre d'autres établissements bancaires et plus particulièrement la Caisse d'Épargne. La Banque Postale détenait quand même près de 280 coopératives chez nous ! Cette tarification nouvelle indique clairement qu'on ne voulait plus travailler avec nous.

Tout au long de cette année, les mandataires ont dès lors procédé à la migration de leur compte. Cependant, le 14 novembre 2024, le 21 et 28 novembre, puis le 16 décembre, quatre de nos mandataires ont émis, par mégarde ou par manque de vigilance, des chèques sur leurs anciens comptes clôturés.

Ces incidents ont entraîné le fichage bancaire de tous les comptes OCCE 02 ainsi que celui du président de l'AD02, responsable légal de l'association qui a été aussi concerné par les conséquences de ces blocages. Quatre coopératives en auront bloqué près de 480 !

Pour débloquer les comptes, les démarches suivantes ont dû être entreprises :

- Récupération des chèques impayés accompagnés d'attestations signées des destinataires.
- Règlement des montants impayés auprès des organismes concernés par un autre moyen.
- Transmission de l'ensemble des documents à la banque pour demande de levée du fichage bancaire.
- Ces procédures malheureusement longues et complexes, ont impliqué plusieurs mandataires et plusieurs chèques, mais aussi les organismes des destinataires, chez qui il a fallu récupérer les chèques. Cela explique le délai important de l'interdit bancaire.

Nous comprenons parfaitement votre mécontentement face à cette situation à la fois complexe et inédite, situation à laquelle nous avons été également confrontés. En effet, pendant deux mois le siège de l'AD 02 n'a pu régler ses fournisseurs, ni émettre de chèque, ni même encaisser les adhésions. Nous espérons ne plus avoir à gérer ce genre de situation, et c'est pourquoi je forme le vœu que chacun de nos mandataires reste vigilant sur le fait que les comptes soient suffisamment approvisionnés avant l'émission de chèque ou que la demande de clôture d'un compte ne soit faite qu'avec une vérification scrupuleuse des opérations en cours.

Quelques mandataires souhaitent toujours conserver un compte à la Banque Postale ! 216 € de frais de gestion de compte sur l'année. Cela nous oblige à avoir nous aussi un compte support avec l'AD 02 et la même tarification. Nous ne pouvons l'accepter et nous irons à la rencontre de ces mandataires pour essayer de trouver une alternative acceptable afin de trouver une solution plus économique. La Caisse d'Épargne est la banque qui abrite, à ce jour, le plus de nos coopératives ; elle est prête à en accueillir d'autres si le besoin s'en fait sentir. Nous avons auprès d'elle des interlocuteurs compétents, fiables et à l'écoute de nos problématiques. Nous nous rencontrons régulièrement pour optimiser à la fois les relations avec les mandataires et la trésorerie du siège.

La cotisation

Elle était à 2 € 31 par coopérateur pour l'année sur laquelle porte cette AG. Elle se déclinait de la sorte : 1 € 28 pour la fédération nationale et 1 € 03 pour l'AD 02.

La hausse générale des prix, consommables, électricité, carburant, chauffage ainsi que le salaire de notre secrétaire et les charges en résultant font que l'AD 02 ne peut compenser seule ces augmentations sur ses fonds propres. Lors de la dernière Assemblée Générale Nationale à Périgueux, il a été voté une augmentation de 0 € 09 de la part fédérale. Ce montant sera répercuté sur les cotisations de nos coopérateurs. Enfin, lors de notre dernier CA en date du 04 février, nous avons décidé d'augmenter la part départementale de 0 € 01, afin d'à peine compenser l'inflation, portant ainsi la cotisation à 2 € 41 avec la répartition suivante :

1 € 37 part nationale

1 € 04 part départementale

Nous proposerons donc une **cotisation à 2 € 41 pour l'année qui viendra (2025-2026)**.

Les documents statutaires

Ce sont les bulletins d'adhésions/assurances et les CRFS (Compte Rendu Financier Statutaire). Ces documents sont primordiaux et il est impératif qu'ils nous soient rendus en temps et en heure : au 30 septembre pour le CRFS et au 31 octobre pour les bulletins d'adhésion/assurances. La collecte, à la fois des CRFS et des adhésions assurances sur l'exercice 2023/2024 a été satisfaisante. Nous pouvons remarquer que **la majeure partie des mandataires réalise cet exercice avec sérieux**. Les élèves, les enseignants coopérateurs et facultativement, les autres adultes de l'équipe ou les parents d'élèves, doivent être affiliés et assurés au plus tôt. Les documents permettent d'attester auprès du DASEN et de l'Institution

de la bonne gestion, de la probité des mandataires, et du respect de la vie statutaire obligatoire. Notre CAC, Commissaire aux Comptes a pu ainsi contrôler les coopératives en fonction de critères identifiables au point III de son rapport, validant ainsi l'approbation des comptes de l'ensemble de nos coopératives.

Nous rappelons que **l'argent collecté par les coopératives doit essentiellement aller aux activités menées dans le cadre de projets décidés par les coopérateurs**. La coopérative ne doit pas suppléer aux achats qui doivent être réalisés par d'autres structures (collectivités territoriales). Les achats de biens durables doivent figurer sur un cahier d'inventaires. La manipulation d'argent au sein de l'école par des élèves répond à un **cadre légal** qu'il nous faut absolument respecter.

Nous vivons dans une société qui éprouve le besoin de transparence qui plus est dans la manipulation de l'argent. Ces documents en attestent. Nous devons être irréprochables. Je sais que je peux compter sur vous.

Enfin, comme je l'évoque chaque année, **notre CA a besoin de nouveaux membres, n'hésitez pas à venir nous rejoindre**. Nous serons ravis de vous y accueillir. Je terminerai ce rapport moral sans oublier de remercier la secrétaire Mme Farah Verhoigne et l'animatrice Mme Séverine Hel sur qui repose au quotidien la gestion de l'AD 02. Toutes les deux sont en premières lignes.

A Chauny, le 14 février 2025

Le Président Luc DEGONVILLE

